

Monsieur l'Orateur, c'est impossible. Pourtant, des milliers d'entre eux se débattent parce que la seule autre possibilité est le recours à l'assistance municipale. Nous devons agir immédiatement afin que ces personnes puissent mener une vie un peu plus confortable, un peu plus digne. A titre de Canadiens intéressés, comment améliorer leur sort sans alourdir énormément le fardeau fiscal que le contribuable canadien supporte actuellement? A mon avis, une façon de minimiser le coût de ces augmentations si nécessaires serait d'accroître le montant du supplément de revenu garanti au lieu d'augmenter tout simplement la pension de base de la sécurité de la vieillesse. Nous aiderions ainsi les plus nécessiteux—comme ceux qui n'ont pas d'autres revenus—sans encourir le coût très onéreux de pensions plus élevées à chacun, y compris ceux qui sont financièrement indépendants. C'est là une suggestion que nous devrions étudier très attentivement afin de pouvoir équilibrer les besoins très urgents de nos retraités et la frustration évidente du contribuable canadien.

On a parlé au cours de ce débat de l'effet de l'inflation sur des gens à revenus fixes, comme les pensionnés. L'inflation influe sur les membres indigents de notre société qui ne peuvent subvenir à leurs propres besoins et n'ont pas le moyen d'augmenter leur niveau de revenu. Les pensionnés sont les plus pitoyables victimes de l'inflation; ils n'en sont pas responsables, mais ce sont eux qui en souffrent le plus. Il faut abolir la limite de 2 p. 100 pour le supplément-inflation ajouté à la pension de sécurité de la vieillesse. Ceux qui plaident nettement en sa faveur commettent de sang-froid l'acte le plus cruel qui ait jamais été perpétré à la Chambre des communes. C'est absolument injustifiable.

Ces commentaires, monsieur l'Orateur, s'appliquent tout autant au cas de nos vétérans et des retraités de sociétés comme le CN dont nous avons tous entendu parler depuis quelques semaines. Ces gens ne peuvent pas attendre les études, les livres blancs et les équipes d'experts du gouvernement, car ce n'est pas cela qui paiera l'épicier ou le propriétaire. Ils méritent plus de justice dès aujourd'hui et non demain ou dans un avenir indéfini.

On est porté à se demander où nous trouverons les fonds pour couvrir ces augmentations. Le premier ministre a la mauvaise habitude de dire que si des propositions entraînent des frais, mieux vaut ne pas y penser. Et le problème semble disparaître par enchantement avec ce haussement d'épaules qui ne nous est que trop familier. Ma foi, ni le premier ministre ni aucun autre fonctionnaire qui assume sérieusement ses responsabilités ne peut écarter ainsi, par un simple

haussement d'épaules, le triste sort des pensionnés canadiens. Mais nous n'avons qu'à recouvrer une bonne partie des fonds publics que le gouvernement gaspille et dissipe inconsiderément, et nous pourrions ainsi trouver une grande partie des fonds voulus pour augmenter sensiblement les pensions.

Nous pourrions commencer au cabinet même du premier ministre. Aucun homme bien intentionné ne pourrait soutenir qu'il y a des fonds en abondance pour son propre bureau, mais que les fonds manquent pour aider les pauvres pensionnés du pays. Je pourrais citer d'autres exemples à profusion. Les rapports du comité des comptes publics en sont pleins. L'auditeur général signale constamment le gaspillage qui se fait au pays et on le remercie par des repréailles.

Soyons parfaitement clairs à ce sujet. Si l'on n'a pas les fonds voulus pour accroître les pensions, c'est à cause de la mauvaise gestion du gouvernement. Une fois encore, ce sont nos citoyens âgés qui en souffrent. Il faut mettre fin à cette situation ce soir. La Chambre doit se prononcer consciencieusement en faveur des Canadiens dont je parle. Si nous n'agissons pas, nous aurons manqué à notre devoir et nous pourrions tout aussi bien retourner chez nous.

Il est facile de prouver l'insensibilité du gouvernement envers les pensionnés. Regardons le Livre blanc sur la réforme fiscale. Le gouvernement se propose de rendre la tâche plus difficile que jamais aux contribuables qui veulent subvenir à leurs besoins durant leur vieillesse. Je veux parler ici du programme proposé en vue de fonder en partie le régime de pensions sur la participation aux bénéfiques. Je suis certain que de nombreux députés ont reçu une foule de lettres récemment à ce sujet. Certains d'entre vous savent que j'ai une option arrêtée au sujet de la participation aux bénéfiques. A mon avis, cette solution offre de grandes possibilités au Canada, notamment pour ceux qui veulent recourir à un arrangement de ce genre pour assurer leur subsistance durant leur vieillesse.

Un certain nombre de compagnies ont des programmes de partage des bénéfiques comportant l'ajournement des impôts aux fins de la pension. Un groupe de six compagnies protègent ainsi quelque 40,000 Canadiens et la part des employés aux profits réalisés par ces compagnies représente plus de 240 millions, qui sont mis de côté en vue de permettre à ces employés d'assurer leur avenir. Les programmes de participation aux bénéfiques existent depuis de nombreuses années. Ils sont apparus comme une grande réussite, tant au point de vue de l'opinion qu'en a le personnel des compagnies en question qu'au point de vue du montant des pensions ou de l'import-